



DIDIER LE GAC

Député de la 3ème circonscription du Finistère

Communiqué de Presse

28 Juin 2021

FDVA 2021 – Fonds pour le développement de la vie associative

**198 associations soutenues dans le Finistère,
pour un montant de 504 667 €**

**"L'implication des bénévoles est reconnue !"
salue le député Didier Le Gac**

Dans le Finistère, ce ne sont pas moins de 198 associations qui sont soutenues cette année par l'Etat à hauteur de 504 667 €, un "montant exceptionnel" qui "souligne la mobilisation et l'engagement des bénévoles", salue le député Didier Le Gac.

Le FDVA (fonds pour le développement de la vie associative) est l'outil financier majeur pour la promotion et le développement de la vie associative. Chaque année les Directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) organisent un appel à projets auprès des associations du territoire pour soutenir leur fonctionnement.

Les résultats de l'appel à projet FDVA 2021 viennent d'être publiés :

https://bretagne.drjscs.gouv.fr/sites/bretagne.drjscs.gouv.fr/IMG/pdf/fdva_2_-_2021_-_finistere-2.pdf

- L'appel à projets a connu un vrai succès : 963 dossiers déposés pour la Bretagne.
- Le Finistère est le département où le nombre de dossiers déposés a été le plus important : Sur les 267 demandes, 198 dossiers ont été retenus pour un montant total de 504 667 €.
- En 2021, cet effort de l'Etat est quasiment doublé par rapport à 2020 (504 667 €, contre 285 000 € pour le Finistère en 2020).

Alors que la crise sanitaire que nous venons de traverser a montré combien la présence des associations est indispensable pour la cohésion dans les communes, il s'agit-là d'une juste reconnaissance de l'implication des bénévoles.

Le député Didier Le Gac était à Brest ce lundi 28 juin pour échanger avec les bénévoles de la Légion Saint-Pierre, association lauréate.

Quelques exemples de versements FDVA 2021 sur la 3ème circonscription :

- Légion Saint-Pierre, Brest : 3 000 €
- Familles rurales, Plouarzel : 2 000 €
- Foyer Laïc Education populaire, Bourg-Blanc : 4 000 €
- France Alzheimer 29, Brest : 3 000 €
- Halte Accueil Frederic Ozanam, Brest : 5 000 €
- Le Petit Caillou, Lampaul-Ploudalmézeau : 2 500 €
- Maison des Abers Ti An Aberiou, Saint-Pabu : 3 000 €
- Rugby Club de Plabennec : 2 500 €
- Vivre la Rue, Brest : 3 000 €

Pour rappel, les subventions octroyées autrefois par les députés dans le cadre de la « réserve parlementaire » ont été supprimées par la loi du 15 septembre 2017, dite « Pour la confiance dans la vie politique ». Pour « compenser » cette suppression, le Parlement a fait le choix d'abonder le FDVA (Fonds de développement de la vie associative) pour soutenir la vie associative.

Contact : Didier LE GAC – 02.98.33.02.20

didier.legac@assemblee-nationale.fr – Blog : <http://didierlegac.bzh/>